

LYCEE JOFFRE

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05.04.2018

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Acte n°56 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association Ericome pour l'organisation du concours Ericome session 2018.

Acte n°57 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile pour l'organisation de concours, session 2018.

Acte n°58 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec les Arts et Métiers Paris Tech pour l'organisation du concours, session 2018.

Acte n°59 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la Mission du Centenaire 1914-1918 pour l'organisation d'une action pédagogique et l'attribution d'une subvention de 2000 €.

Acte n°60 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie (G2E) pour l'organisation du concours d'accès, session 2018.

Acte n°61 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec Veritas pour le contrôle périodique des sorbonnes et des ventilations des laboratoires.

Acte n°62 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association Ericome pour l'organisation des concours Tremplins, session 2018.

Acte n°63 : Le conseil accorde une remise gracieuse de 353,44 € correspondant aux consommations de fluides 2017 d'un personnel logé par convention d'occupation précaire.

Acte n°64 : Le conseil autorise le chef d'établissement à agir en justice dans le cadre du contentieux devant la juridiction des Prud'hommes, opposant le lycée Joffre à Mme Llobera, ancienne contractuelle du lycée.

Acte n°65 : Le conseil approuve la décision budgétaire modificative de prélèvement sur le fonds de roulement du lycée : 120 000 € sur le FDR du service général, 60 000 € sur le FDR du service de restauration et d'hébergement et 10 000 € sur le FDR du Service Académique du Matériel Scientifique (SAMS).

Acte n°66 : Le conseil adopte sans réserve le compte financier de l'exercice 2017.

Résultat de fonctionnement : -171 885,66 €

Capacité d'autofinancement : -123 515,43 €

Variation du fonds de roulement : -186 676,33 €

Fonds de roulement du lycée à la fin 2017 : 453 602,52 €

Acte n°66 : Le conseil adopte l'affectation du résultat de fonctionnement proposée :

Service général et agence comptable : -143 815,87 €

Service de restauration et d'hébergement : -35 777,80 €

SAMS : +7 708,01 €

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.

Publication du 11 avril 2018 au 10 juin 2018.

Le Provisur

Catherine GWIZDZIEL

